L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du 22 juin deux mille vingt et un, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Etaient présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, HOANG, MARNIER, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

Madame Fabienne LUGUET a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Madame Sophie MARNIER
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Romain VALADOUR
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Madame Brigitte CASTILLE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur LEJEUNE :
« Avant de démarrer cette séance de Conseil, je tiens à remercier les élus et les assesseurs qui se sont mobilisés les 20 et 27 juin pour la tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections départementales et régionales. Je remercie également les services qui ont organisé ces élections, en tenant compte de la situation sanitaire, du double scrutin qui a conduit à délocaliser 3 des 4 bureaux de vote et avoir une installation qui a été pensée. Grâce à nos services, les électeurs ont pu trouver des conditions d'accueil de grande qualité. Je suis heureux que nous n'ayons pas eu d'incidents sur la commune de La Souterraine alors même que certaines communes, parfois beaucoup plus grandes, ont eu des soucis sur l'organisation des bureaux de vote. Un grand merci, donc, à tous, et particulièrement aux services de la mairie qui ont eu fort à faire sur cette organisation. »

Ordre du jour du Conseil municipal :
L'ordre du jour adressé le 22 juin aux membres du Conseil Municipal comporte les points suivants :

1. Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Lotissement Bois du Loup
2. Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Lotissement Jéraphie 2
3. Adoption du compte administratif 2020 – Budget Lotissement Bois du Loup
4. Adoption du compte administratif 2020 – Budget Lotissement Jéraphie 2
5. Convention de servitude ENEDIS
6. Convention de prêt de livres entre la Communauté de Communes du Pays Sostranien – Réseau de lecture publique intercommunal et la Commune de La Souterraine – Micro-Folie
7. Convention avec RMJ « la Radio des Meilleurs Jours »
8. Convention avec la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Creuse relative à l'accompagnement des élèves sur la pause méridienne par les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap
9. Logiciel ENT écoles de La Souterraine BENEYLU SCHOOL EXPRESS
10. Facturation « Ecole et Cinéma » pour les 4 écoles de la commune
11. Acquisition de terrain : parcelle ZE 148
12. Terrasses d'été

Monsieur LEJEUNE propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de la convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques.
L'ordre du jour est adopté tel que proposé par Monsieur LEJEUNE.

⊙ **Information du Conseil municipal :**
Consultation pour la fourniture de substrats

La commune a lancé une consultation pour la fourniture de substrat et paillis pour les espaces verts de la commune le 4 juin 2021.
Cette consultation se compose de deux lots comme suit :

Désignation	Entreprise	Montant maximum annuel HT
Lot 1 paillage miscanthus	M. BIDAULT Jean-Claude Les Cautronnières 36700 CLERE DU BOIS	2 450 €
Lot 2 substrats	CPA SERRE SAS Avenue Benoit Frachon 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE	7 450 €

Marché de service

Réalisation des contrôles périodiques règlementaires des installations et équipements des bâtiments

Ce marché lancé en procédure adaptée a fait l'objet d'avenant comme suit :
Lot 2 avenant n°1 concernant l'ajout de l'ascenseur de la mairie pour un montant de 300 € HT annuel.
Lot 2 avenant n°2 concernant l'ajout des installations du site Micro-Folie et du portique du cimetière pour un montant total de 360 € HT annuel.

⊙ **Rapport annuel du délégataire SAUR pour l'eau potable**
Le rapport annuel de la SAUR fait l'objet d'une présentation en Conseil municipal par Monsieur Bernard AUDOUSSET.
Ce document étant volumineux, il est consultable en Mairie.

1. Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Lotissement Bois du Loup

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX
Le compte de gestion retrace l'exécution budgétaire 2020 de la collectivité. Il est établi par le comptable public.
En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit-être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Extrait compte de gestion

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 023017 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA SOUTERRAINE ETABLISSEMENT : LOT-SOUTERRAINE(LA)

Résultats budgétaires de l'exercice

25800 - LOT-SOUTERRAINE(LA) Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	18 908,00	43 620,00	62 528,00
Titres de recette émis (b)	9 451,84	9 451,84	18 903,68
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	9 451,84	9 451,84	18 903,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	18 908,00	43 620,00	62 528,00
Mandats émis (f)	9 451,84	9 451,84	18 903,68
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	9 451,84	9 451,84	18 903,68
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Il est proposé au Conseil municipal de voter le compte de gestion 2020 présenté par le comptable.

Résultats du vote :
Nombre de présents : 24 Nombre de pouvoirs : 5
Pour : 29
Contre : …
Abstentions :

2. <u>Approbation du compte de gestion 2020 - Budget Lotissement Jéraphie 2</u>
Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX
Le compte de gestion retrace l'exécution budgétaire 2020 de la collectivité. Il est établi par le comptable public.
En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit-être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Extrait compte de gestion

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 023017 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA SOUTERRAINE ETABLISSEMENT : LOT JERAPHIE 2-SOUTERRAINE(LA)

Résultats budgétaires de l'exercice

25900 - LOT JERAPHIE 2-SOUTERRAINE(LA) Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	375 604,00	398 270,00	773 874,00
Titres de recette émis (b)	187 603,58	190 290,53	377 894,11
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	187 603,58	190 290,53	377 894,11
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	375 604,00	398 270,00	773 874,00
Mandats émis (f)	169 890,19	188 143,86	358 034,05
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	169 890,19	188 143,86	358 034,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	17 713,39	2 146,67	19 860,06
(h - d) Déficit			

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le compte de gestion présenté par le comptable.

Résultats du vote :
Nombre de présents : 24 Nombre de pouvoirs : 5
Pour : 29
Contre : …
Abstentions :

3. Adoption du compte administratif 2020 – Budget Lotissement Bois du Loup

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX
Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire 2020 de la collectivité. Il est établi par l'ordonnateur.

Extrait du compte administratif 2020

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6015	Terrain		7015	Vente lots	
6045	Honoraires		774	Subv budget principal	
605	Travaux		758	produits divers de gestion	
608	Frais accessoires				
6521	Rev budget principal				
658	Charges diverses				
Dép réelles		-	**Rec réelles**		**0,00**
60315	Transfert travaux		*71355*	Variation stocks terrains aménagés	*9 451,84*
			7474	Transfert subvention	*0,00*
71355	Variation des stocks de terrain aménagés	*9 451,84*			
Dép ordre		***9 451,84***	**Rec ordr**		***9 451,84***
S/total		**9 451,84**			**9 451,84**
002	Déficit antérieur		**002**	**Excédent antérieur**	**9 986,02**
TOTAL		**9 451,84**		**TOTAL**	**19 437,86**

Résultat exercice	**0**
Résultat de clôture 002 excédent	**9 986,02**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			**RECETTES**		
16874	Remb avance BP		16874	Dette au budget principal	
1641			1641	Emprunt	0,00
3555					
Dép réelles		0,00	**Rec réelles**		0,00
3555	En-cours production terrain	*9 451,84*	*3555*	stock terrains	*9 451,84*
1321	Transfert subvention		*3555*		
Dép ordre		***9 451,84***	**Rec ordre**		**9 451,84**
SOUS-TOTAL		**9 451,84**			**9 451,84**
001	**Déficit antérieur**	**9 451,84**	001	Excédent	0,00
TOTAL		**18 903,68**	**TOTAL**		**9 451,84**

Résultat exercice	0
Résultat clôture 001 déficit	**-9 451,84**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2020 présenté par le maire.

Monsieur LEJEUNE quitte la salle. Monsieur FILLOUX prend la présidence de l'assemblée et met aux votes le compte administratif.

Résultats du vote :
Nombre de présents : 23 Nombre de pouvoirs : 5
Pour : 28
Contre : …
Abstentions :

4. <u>Adoption du compte administratif 2020 – Budget Lotissement Jéraphie 2</u>
Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX
Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire 2020 de la collectivité. Il est établi par l'ordonnateur.

Extrait du compte administratif 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
6015	Terrain	540,28	7015	Vente lots	20 400,00
6045	Honoraires		774	Subv budget principal	
605	Travaux		7588	produits divers de gestion	0,34
608	Frais accessoires				
6521	Rev budget principal				
658	Charges diverses				
Dép réelles		**540,28**	**Rec réelles**		**20 400,34**
60315	Transfert travaux		*71355*	Variation stocks terrains aménagés	*169 890,19*
			7474	Transfert subvention	
608	frais accessoires transfert decharges				
71355	Variation des stocks de terrain aménagés	*187 603,58*			
Dép ordre		***187 603,58***	**Rec ordre**		***169 890,19***
S/total		**188 143,86**			**190 290,53**
002	Déficit antérieur	1 041,84	**002**	**Excédent antérieur**	
TOTAL		**189 185,70**		**TOTAL**	**190 290,53**

Résultat exercice	**2 146,67**
Résultat de clôture 002 excédent	**1 104,83**

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
16874	Remb avance BP		16874	Dette au budget principal	
1641			1641	Emprunt	0,00
3555					
Dép réelles		0,00	**Rec réelles**		0,00
3555	En-cours production terrain	*169 890,19*	*3555*	stock terrains	*187 603,58*
1321	Transfert subvention		*3555*		
Dép ordre		***169 890,19***	**Rec ordre**		**187 603,58**
SOUS-TOTAL		**169 890,19**			**187 603,58**
001	**Déficit antérieur**	**187 603,58**	001	Excédent	0,00
TOTAL		**357 493,77**	**TOTAL**		**187 603,58**

Résultat exercice	17 713,39
Résultat clôture 001 déficit	**-169 890,19**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'adoption du compte administratif 2020 présenté par le maire.

Monsieur LEJEUNE quitte la salle. Monsieur FILLOUX prend la présidence de l'assemblée et met aux votes le compte administratif.

Résultats du vote :
Nombre de présents : 23 Nombre de pouvoirs : 5
Pour : 28
Contre : …
Abstentions :

5. Convention de servitude ENEDIS

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS déplace la ligne électrique sur les parcelles CV 0627,0570,0569,0572,0230 dites ZA Gerbaud.

Une convention de servitude est établie entre la commune et ENEDIS.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

6. Convention de prêt de livres entre la Communauté de Communes du Pays Sostranien – Réseau de lecture publique intercommunal et la commune de La Souterraine – Micro-Folie

Rapporteur : Monsieur Sébastien VITTE

Avec son musée numérique installé dans la chapelle du Sauveur et ouvert à tous gratuitement, la Ville de La Souterraine offre la possibilité de découvrir les chefs-d'œuvre sans cesse renouvelés des plus grandes institutions culturelles.

Micro-Folie propose une programmation d'animations thématiques mensuelle.

Dans ce cadre, le réseau de lecture publique met à disposition de Micro-Folie une sélection de documents en fonction des thèmes choisis par Micro-Folie chaque mois.

La convention a pour objet la réglementation de la mise à disposition à titre gratuit des différents ouvrages.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

7. Convention avec RMJ « la Radio des Meilleurs Jours »

Rapporteur : Monsieur Sébastien VITTE

RMJ diffuse sur la zone de Chateauponsac. Elle met en œuvre les principes issus de sa mission de « communication sociale de proximité » et les valeurs humanistes de l'économie sociale et solidaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention dont les objectifs principaux sont de :

- Développer un cinéma de proximité dans les territoires ruraux ;
- Proposer une démarche éducative et culturelle, à destination d'un large public ;
- Participer à l'animation culturelle et au développement local des territoires ;
- Fédérer une dynamique associative autour de l'activité cinématographique ;
- Le logo de la ville sera apposé sur les documents de RMJ, et le logo de RMJ sera apposé sur le programme du cinéma.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

8. Convention avec la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Creuse relative à l'accompagnement des élèves sur la pause méridienne par les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap

Rapporteur : Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Parmi les élèves en situation de handicap, deux bénéficient d'une aide pendant la pause méridienne dans les établissements scolaires de La Souterraine.

Le conseil d'état a confirmé, par un arrêt du 20 décembre 2020, qu'il appartient aux collectivités territoriales de prendre en charge l'accompagnement des enfants en situation de handicap lorsqu'elles organisent un service de restauration scolaire.

Les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap recrutés par l'Etat peuvent être mis à disposition de la commune qui doit toutefois assurer la charge financière de cette mise à disposition.
Cette prise en charge par la commune sera effective à compter de la rentrée 2021/2022.
Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer les actes à venir.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir (1 abstention : Mme HOANG).

9. **Logiciel ENT écoles de La Souterraine BENEYLU SCHOOL EXPRESS**
Rapporteur : Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER
L'académie demande aux collectivités de prendre l'abonnement Environnement Numérique de Travail -ENT- à leur charge. Il faut un abonnement pour chaque école : Ecole Tristan l'Hermite, Ecole Jules Ferry Elémentaire, Ecole Jules Ferry Maternelle, Ecole maternelle Fossés des Canards
Les abonnements sont pris pour une durée de 3 ans pour la somme de 132 € unitaire pour les 3 années. Les abonnements commenceront le 2 septembre 2021.
Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer les bons de commandes.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

10. Facturation « Ecole et Cinéma » pour les 4 écoles de la commune
Rapporteur : Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER
Dans un souci de transparence, il est proposé au Conseil municipal, concernant les entrées au cinéma des écoles élémentaires et maternelles de la commune de La Souterraine dans le cadre « d'école au cinéma » d'émettre les mandats et les titres sur le budget principal.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

11. Acquisition de terrain : parcelle ZE 148
Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET
Le carrefour à l'angle du terrain cadastré ZE 0019 au lieudit « La Pouyade » présente un risque réel pour les utilisateurs de ces voies. L'acquisition de la pointe du terrain cité pour une surface de 298 m^2 permet l'aménagement sécurisé du carrefour. Il est proposé aux consorts la somme de 500 €. Les frais de géomètres et de notaires sont à la charge de l'acheteur.
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'acte d'acquisition de cette parcelle.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

12. Terrasses d'été
Rapporteur : Monsieur Sébastien VITTE
Afin de redynamiser le commerce de centre bourg, bars et restaurants, il est proposé aux commerçants de renouveler l'opération terrasses d'été.
Tous les jeudis soir, les bars et restaurants accueilleront à tour de rôle un concert.
Les terrasses d'été font l'objet d'un partenariat avec le Centre Culturel Yves Furet pour l'organisation des concerts.

Les terrasses d'été sont étendues aux autres communes de la Communauté de Communes les vendredis soir.
16 concerts sont prévus sur juillet et août dans les bars et restaurants sostraniens.
Le coût financier des concerts est pris en charge par le Centre culturel Yves Furet.
La mairie de La Souterraine apporte son soutien technique.
En retour, la Commune de La Souterraine interviendra sur :

- La conception graphique de la communication,
- La communication (roll up, flyers),
- La mise à disposition de matériel sur remorques (chaises, tables, praticables),

La Commune interviendra également par la mise à disposition de personnel communal pour 5 évènements dans l'année.
Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer les conventions commune/ commerçants et Commune/Centre Culturel Yves Furet.

Madame LEROY :
« Il va y avoir plusieurs concerts par établissement, il y a 3 concerts prévus au LOFT, par exemple. »

Monsieur LEJEUNE :
« Effectivement, c'est le contrat qui a été passé entre le Centre culturel et le LOFT car le LOFT a prêté gratuitement, de nombreuses fois au cours de l'année, son établissement pour un certain nombre de manifestations qui n'ont pas pu avoir lieu dans le Centre culturel puisque ce dernier était en format vaccination. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

13. Convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communication électroniques

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET
Le syndicat DORSAL a pour objet social d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques à haut et très haut débit dans le cadre :

- D'un contrat de concession de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut débit signé avec Axione Limousin ;
- D'une convention de délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation du réseau haut débit du syndicat mixte DORSAL signée avec la société publique locale nouvelle aquitaine THD.

Afin d'établir le réseau de communications électroniques, DORSAL s'est rapproché de la commune afin d'obtenir l'autorisation d'implanter les équipements sur les parcelles décrites ci-dessous.
Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec le syndicat mixte DORSAL.
Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le propriétaire (la commune) autorise le syndicat mixte DORSAL à occuper les emplacements précisés afin de lui permettre d'implanter les équipements.
La parcelle occupée est BL 191 d'une surface de 826,94 m².

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Monsieur LEJEUNE lève la séance à 19h30.

Table des délibérations de la séance

2021-104	Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Lotissement du Bois du Loup
2021-105	Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Lotissement Jéraphie 2
2021-106	Adoption du compte administratif 200 – Budget Lotissement du Bois du Loup
2021-107	Adoption du compte administratif 2020 – Budget Lotissement Jéraphie 2
2021-108	Convention de servitude ENEDIS
2021-109	Convention de prêt de livres entre la Communauté de Communes du Pays Sostranien – Réseau de lecture publique intercommunal et la commune de La Souterraine – Micro-Folie
2021-110	Convention avec RMJ « la Radio des Meilleurs Jours »
2021-111	Convention avec la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Creuse relative à l'accompagnement des Elèves en Situation de Handicap
2021-112	Logiciel ENT écoles de La Souterraine BENEYLU SCHOOL EXPRESS
2021-113	Facturation « Ecole et Cinéma » pour les 4 écoles de la commune
2021-114	Acquisition de terrain – parcelle ZE 148
2021-115	Terrasses d'été
2021-116	Convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 / 06 / 2021
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
2	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
3	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
4	A	Monsieur	Julien	DELANNE	
5	A	Madame	Karine	NADAUD-MONTAGNAC	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Patricia	MOUTAUD	
8	A	Monsieur	Sébastien	VITTE	
9	A	Madame	Marie	AUCLAIR-DECOURSIER	
10	CM	Monsieur	Philippe	VIARD	
11	CM	Madame	Brigitte	CASTILLE	
12	CM	Madame	Martine	BIENVENU	
13	CM	Madame	Nathalie	DONY	
14	CM	Monsieur	Frédéric	MARTIN	
15	CM	Monsieur	Dominique	KERSKENS	
16	CM	Madame	Catherine	RIGAUD	
17	CM	Monsieur	Régis	MATHIEU	
18	CM	Madame	Nathalie	HOANG	

19	CM	Madame	Sophie	MARNIER	
20	CM	Monsieur	Julien	BORIE	
21	CM	Monsieur	Victorien	VINCENT	
22	CM	Monsieur	Romain	VALADOUR	
23	CM	Madame	Mégane	LEPINE	
24	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	
25	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	
26	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	
27	CM	Madame	M. Hélène	VIRAVAUD	
28	CM	Monsieur	Bernard	ALLARD	
29	CM	Madame	Isabelle	LEROY	

Annexe à la délibération n°2021-106 : Adoption du compte administratif 2020 – Budget Lotissement Bois du Loup

BUDGET LOTISSEMENT HABITATION BOIS DU LOUP — ARRETES-SIGNATURES — CA 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-212317606-20210628-2021-106-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2021
Affichage : 30/06/2021

Présenté le 28 juin 2021 par Le Maire
Délibéré le 28 juin 2021 par l'assemblée délibérante en session ordinaire.

Nombre de membre en exercices : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation : 22/06/2021
VOTES POUR : 28
CONTRE :
ABSTENTIONS :

Les Membres du Conseil Municipal

Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
Monsieur	Patrice	FILLOUX	
Madame	Fabienne	LUGUET	
Monsieur	Julien	DELANNE	
Madame	Karine	NADAUD MONTAGNAC	
Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
Madame	Patricia	MOUTAUD	
Monsieur	Sébastien	VITTE	
Madame	Marie	AUCLAIR DECOURSIER	
Monsieur	Julien	BORIE	
Monsieur	Dominique	KERSKENS	
Madame	Sophie	MARNIER	
Monsieur	Philippe	VIARD	
Madame	Nathalie	HOANG	
Monsieur	Régis	MATHIEU	
Madame	Catherine	RIGAUD	
Monsieur	Victorien	VINCENT	
Madame	Mégane	LEPINE	
Monsieur	Romain	VALADOUR	
Madame	Nathalie	DONY	
Madame	Brigitte	CASTILLE	
Madame	Martine	BIENVENU	
Monsieur	Frédéric	MARTIN	
Madame	Brigitte	JAMMOT	
Monsieur	Gilles	LAVAUD	
Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	
Monsieur	Bernard	ALLARD	
Madame	Isabelle	LEROY	
Madame	Marie Hélène	VIRAVAUD	

Annexe à la délibération n°2021-107 : Adoption du compte administratif 2020 – Budget Lotissement Jéraphie 2

BUDGET LOTISSEMENT JERAPHIE 2 — ARRETES-SIGNATURES — CA 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-212317606-20210628-2021-107-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2021
Affichage : 30/06/2021

Présenté le 28 juin 2021 par Le Maire
Délibéré le 28 juin 2021 par l'assemblée délibérante en session ordinaire.

Nombre de membre en exercices : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation : 22/06/2021
VOTES POUR : 28
CONTRE :
ABSTENTIONS :

Les Membres du Conseil Municipal

Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
Monsieur	Patrice	FILLOUX	
Madame	Fabienne	LUGUET	
Monsieur	Julien	DELANNE	
Madame	Karine	NADAUD MONTAGNAC	
Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
Madame	Patricia	MOUTAUD	
Monsieur	Sébastien	VITTE	
Madame	Marie	AUCLAIR DECOURSIER	
Monsieur	Julien	BORIE	
Monsieur	Dominique	KERSKENS	
Madame	Sophie	MARNIER	
Monsieur	Philippe	VIARD	
Madame	Nathalie	HOANG	
Monsieur	Régis	MATHIEU	
Madame	Catherine	RIGAUD	
Monsieur	Victorien	VINCENT	
Madame	Mégane	LEPINE	
Monsieur	Romain	VALADOUR	
Madame	Nathalie	DONY	
Madame	Brigitte	CASTILLE	
Madame	Martine	BIENVENU	
Monsieur	Frédéric	MARTIN	
Madame	Brigitte	JAMMOT	
Monsieur	Gilles	LAVAUD	
Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	
Monsieur	Bernard	ALLARD	
Madame	Isabelle	LEROY	
Madame	Marie Hélène	VIRAVAUD	